

Ces sujets ne semblent pas liés et pourtant sur le fond ils le sont.

En France la fronde vise le Président élu de 25% des français et la représentation parlementaire non proportionnelle, qui empêchent de tenir compte de la souffrance d'une majorité du peuple. Le peuple veut donc la démission du Président et la dissolution de l'assemblée nationale pour pouvoir y être représenté après élections.

En Belgique, le vote obligatoire et la proportionnelle permettent la représentation de tous y compris de groupuscules révolutionnaires. Le peuple est donc majoritairement représenté et le 1er ministre ne se prend pas pour le Roi.

Evidemment, le renchérissement du coût de la vie fait autant souffrir chez nous et si l'actuel gouvernement, mieux que le gouvernement français supprimant l'ISF, a anticipé le problème en augmentant pensions, revenus sociaux, revenus nets du travail et surtout en donnant de l'emploi à près de 220.000 personnes, il reste que la courbe des prix annihile une partie de l'augmentation du pouvoir d'achat. Il faut donc écouter et poursuivre la lutte contre la pauvreté et pour l'emploi. Et communiquer avec précision et intelligence les fondements et les effets réels des décisions prises.

Dans la ligne de cette différence entre France et Belgique sur l'institutionnel, la crise sur le pacte migratoire permet de remettre l'éclairage sur la dérive de notre démocratie parlementaire qui donne la prééminence à l'exécutif au détriment du législatif, qui devient en grande partie une chambre d'entérinement, par une majorité contre une opposition, des projets du gouvernement. Cela se traduit aussi par la difficulté pour les parlementaires de faire aboutir des projets qui ont un coût budgétaire, alors que le gouvernement lui, organise le budget pour qu'il permette le financement de ses projets, émanation cependant d'une vision collective majoritaire.

Et la contradiction fondamentale de ceux qui encouragent les gilets jaunes dans leur combat est de réclamer en même temps la démission du gouvernement suite au vote sur le pacte migratoire, non coercitif, parce que la décision prise par l'assemblée parlementaire démocratique ne pourrait pas simplement faire l'objet d'une exécution par le pouvoir exécutif, dont c'est normalement la fonction. Que cet exécutif devrait en tirer la conclusion qu'il est désavoué, alors même que la majorité même de l'exécutif est favorable à la signature et qu'il y a bien d'autres dossiers à finaliser.

Tout cela est l'occasion de réfléchir sur l'exacte pertinence de la démocratie parlementaire qui donne le pouvoir au peuple, par représentation, et non directement à un exécutif qui en est l'émanation et qui y est soumis. Sans révolution, il faudrait repenser- et c'est encore pire au niveau de l'UE- au rééquilibrage du législatif et de l'exécutif et y ajouter sur certains thèmes ou enjeux, un système de référendum. Si un référendum avait été organisé sur le pacte migratoire, la décision (laquelle d'ailleurs ?...) se serait imposée à tous sans discussion et il n'aurait pas été question de démission du gouvernement.